

Compte-rendu de réunion

Commission Protection des populations

- Date : 27 novembre 2024
- Horaires : 14h30-17h00
- Lieu : salle communale de Clermont-Soubiran
- Liste des participants : en annexe
- Supports de présentation : en pièce jointe

Intervenants

- CLI de Golfech
 - M. Jean-Paul TERRENNE, Président-délégué
 - Mme Francine LAROUSSINIE, Vice-présidente, en charge de la commission « protection des populations »
- Préfecture de Tarn-et-Garonne
 - Mme Bénédicte MARTINEAU, Sous-préfète directrice de cabinet
- Préfecture de Lot-et-Garonne
 - Mme Juliette BEREGI, Sous-préfète et directrice de cabinet
- Agence Régionale de Santé d'Occitanie
 - Mme Déborah SAUZIER, Responsable unité prévention et promotion en santé environnement et cadre référente situations sanitaires exceptionnelles
- EDF
 - M. Romain PHILIPPEAU, Responsable communication de la centrale nucléaire de Golfech

Contexte

La réunion de la commission « protection des populations » de la CLI de Golfech s'est tenue dans la commune de Clermont-Soubiran, réunissant environ 40 membres de la CLI, les Préfectures de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne, EDF et les ARS Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. L'objectif principal de cette rencontre était de faire un bilan intermédiaire sur la campagne 2024 de distribution de comprimés d'iode, essentielle pour la protection de la population en cas d'accident nucléaire. Les membres de la CLI ont posé de nombreuses questions. Les discussions ont également porté sur les panels citoyens et la formation des membres de la CLI.

Bilan intermédiaire de la campagne 2024 de distribution de comprimés d'iode

Présenté par la Préfecture de Tarn-et-Garonne. Support de présentation en pièce jointe.

Chiffres clés au 18 novembre 2024

- **Périmètre de la campagne 2024** : 0 à 10 km autour de la centrale nucléaire de Golfech
- **Nombre de communes concernées** : 31 communes dans le périmètre de 0 à 10 km, dont 21 en Tarn-et-Garonne, 9 en Lot-et-Garonne et 1 dans le Gers.
- **Environ 4 600 boîtes distribuées au 18 novembre 2024.**

Taux de retrait des comprimés d'iode au 18 novembre 2024 dans le périmètre 0-10 km			
	Tarn-et-Garonne	Lot-et-Garonne	Gers
Etablissements scolaires	100 %	43 % (données en cours de consolidation)	100 %
Etablissements sanitaires	100 %	Non-concerné	Non-concerné
ERP appartenant aux communes	100 %	100 %	100 %
Personnel communal	29 %	67 %	100 %
Grand public	Estimation non-disponible au 18 novembre 2024		

Résumé des échanges

- La campagne de distribution a été lancée mi-septembre 2024.
- Chaque pharmacie partenaire de la campagne 2024, donc située dans le périmètre de 0 à 10 km, a reçu un stock initial de 360 boîtes de comprimés d'iode. Le stock total prévu pour le périmètre 0-10 est de 7 500 boîtes de comprimés.
- Les premiers chiffres de distribution montrent une dynamique positive, avec des réassorts déjà effectués dans certaines pharmacies, indiquant une bonne appropriation par la population.

- Les membres de la CLI ont posé de nombreuses questions portant sur l'organisation de la campagne 2024 et la distribution dans la zone 10-20 km. Ces questions témoignent :
 - D'une organisation de la campagne perçue comme complexe, nécessitant des éclaircissements.
 - D'une incompréhension du maintien de la distinction 0-10 et 10-20.
 - De difficultés d'approvisionnement en comprimés d'iode dans les pharmacies de la zone 10-20 km.
 - D'un manque de supports d'information physiques.

Les questions des membres de la CLI

Réponses apportées par la Préfecture de Tarn-et-Garonne, la Préfecture de Lot-et-Garonne, l'ARS Occitanie et EDF.

Les questions sur l'organisation de la campagne 2024

Concernant les écoles primaires, qui a la responsabilité de retirer les comprimés d'iodes (cf loi RILHAC de 2019) ? Et dans les autres établissements scolaires ?

> Conformément à l'instruction ministérielle, c'est au chef d'établissement de récupérer les comprimés d'iode, quel que soit l'établissement scolaire : école maternelle, primaire, collège, lycée...

Certains ERP n'ont pas reçu de bons de retrait. Pourquoi ?

> Seuls les ERP de catégorie 5 (établissements scolaires, établissements sanitaires, salles communales et intercommunales, gîtes communaux, cantines, piscines publiques, certains grands magasins) de la zone 0-10 ont reçu des bons de retrait, puisque la campagne 2024 cible la zone 0-10 km. Pour mémoire, les bons de retraits sont téléchargeables sur les sites internet des Préfectures ou sur demande par e-mail.

> Sur la zone 0-10 km, la majorité des petits commerces et des entreprises ne sont pas dans ce listing. Pour ces derniers, c'est au propriétaire d'aller retirer ses comprimés d'iode.

> La zone 10-20 km n'est pas concernée par la campagne 2024, donc aucun ERP de ce périmètre n'a reçu de bon de retrait.

Pour les entreprises, les magasins alimentaires et autres lieux regroupant du public, est-ce que le nombre de comprimés d'iode doit couvrir les salariés ? Les clients potentiellement présents ? Comment se passe la récupération des comprimés d'iode lorsqu'il faut un grand nombre de boîtes ?

> Les entreprises, commerçants, etc. doivent provisionner suffisamment de comprimés d'iode pour leurs salariés et pour leur capacité d'accueil. Un hypermarché peut donc provisionner 1 000 boîtes de comprimés d'iode.

> Cela permet de couvrir un maximum de population, quitte à assurer plusieurs fois les besoins. Par exemple, un enfant aura des comprimés d'iode à la maison, à l'école, sur ses lieux de loisirs, dans les magasins, etc.

> Lorsque le besoin en boîtes de comprimés d'iode est important, il est conseillé au propriétaire ou au gérant de contacter une pharmacie partenaire de la campagne de distribution pour prévoir le stock en conséquence.

Comment informer les habitants qui ne parlent que peu ou pas Français ?

> La CLI de Golfech avait fait remonter cette demande dès le COPIL de lancement de la campagne en août 2024. La Préfecture de Tarn-et-Garonne est en recherche de solutions pour traduire les documents d'informations en premier lieu en langue Bulgare au regard des difficultés remontées et pour identifier des relais locaux d'informations auprès de ces différents publics.

> L'enjeu est plus large que cette campagne iodée 2024. L'objectif est de pouvoir assurer la mise en sécurité de ces populations non-francophone pour toutes les situations possibles (risque naturel, technologique, nucléaire, etc.).

Les questions sur la distinction de la zone 0-10 et 10-20 km

Le fait que seule la zone 0-10 km soit bénéficiaire de cette campagne de distribution génère de nombreuses interrogations et incompréhensions parmi les membres de la CLI.

Pourquoi toujours une distinction alors que l'agrandissement du PPI date de 2018 ?

> Il s'agit d'une décision du Ministère de l'Intérieur. La Préfecture de Tarn-et-Garonne applique l'instruction ministérielle, cependant les situations sont étudiées au cas par cas, l'objectif étant que toute la population soit dotée.

Quel message transmettre aux habitants de la zone 10-20 ?

> Si les habitants n'ont pas de comprimés d'iode chez eux (par exemple, nouvel arrivant), ils doivent aller en récupérer dans une pharmacie de la zone 10-20 qui a encore du stock de la précédente campagne de 2019 (ndlr : *listing des pharmacies disponibles sur <https://www.cligolfech.org/actualites/surete-nucleaire/recuperez-gratuitement-vos-comprimes-diode-article>*).

> Les habitants de la zone 10-20 qui ont déjà des comprimés d'iode de la précédente campagne n'ont pas d'intérêt particulier à renouveler leurs comprimés d'iode car la prochaine campagne de distribution d'iode aura lieu en 2026, normalement sur la totalité du PPI (0-20 km).

> Les comprimés d'iode de la précédente campagne de 2019 seront périmés au courant de l'année 2025 mais, s'agissant d'iode stable, ces comprimés assureront toujours leur protection contre l'iode radioactive en cas d'accident nucléaire jusqu'à la prochaine campagne de distribution.

Comment les pharmacies de la zone 10-20 peuvent se réapprovisionner ? Auprès de qui ?

> Les pharmacies de la zone 10-20 km peuvent se réapprovisionner en comprimés d'iode auprès de leur grossiste en passant commande. En cas de difficultés de réapprovisionnement, les Préfectures et les Agences Régionales de Santé se tiennent disponibles.

> Complément d'information post-réunion : les pharmacies de la zone 10-20 km ont accès uniquement au stock de comprimés d'iode de la campagne de 2019, et pas aux comprimés d'iode de la campagne 2024.

Quelle est la date de péremption des comprimés de la zone 10-20 ?

> Ces comprimés d'iode ont été mis à disposition lors de la campagne 2019. Ils arriveront à péremption au courant de l'année 2025. Cependant, s'agissant d'iode stable, ces comprimés assureront toujours leur protection contre l'iode radioactive en cas d'accident nucléaire jusqu'à la prochaine campagne de distribution.

Pour les particuliers, quelles sont les modalités de retraits des comprimés d'iode sur la zone 10-20 ? Est-ce que c'est la même que sur la zone 0-10 (pas de bon de retrait ni de justificatif de domicile à fournir) ?

> Oui, les modalités de retrait ont été harmonisées sur la totalité des 20km autour de la centrale nucléaire de Golfech. Les particuliers n'ont pas besoin de bon de retrait ni de présenter un justificatif de domicile. La CLI de Golfech avait demandé cette harmonisation dès le COPIL de lancement de la campagne iodée 2024. Certaines pharmacies peuvent encore néanmoins en demander.

Relance de la communication début 2025

Relance de la communication début 2025

- Presse régionale quotidienne, radios locales
- Sites internet et réseaux sociaux de l'Etat.
- Appuis et relais par les échelons territoriaux.

Objectif de traduction des consignes pour les publics non-francophones en 2025.

En termes de communication, la CLI de Golfech a déjà réalisé des actions d'information de ses membres et du grand public, et a d'autres projets en cours d'élaboration pour venir appuyer la relance de communication début 2025 :

- **Un article sur son site internet** qui récapitule et simplifie l'information à destination de tous les publics : <https://www.cligolfech.org/actualites/surete-nucleaire/recuperez-gratuitement-vos-comprimes-diode-article>
- **La distribution d'affiches en pharmacies**, avec la participation des membres de la CLI.
- **Un dossier d'information dédié dans le futur InfoCLI**, magazine annuel distribué début 2025 dans les 80 000 boîtes à lettres de la zone 0-20 km.
- **Une vidéo de sensibilisation sur les comprimés d'iode**, s'inspirant de celle de la CLIN de Paluel-Penly :
https://youtu.be/YGfaFei6fpM?si=x7TVG77_CBVF9bcR

La prochaine campagne 2026

- Une nouvelle campagne de distribution de comprimés d'iode « au fil de l'eau » est prévue pour 2026.
- Cette campagne devrait inaugurer 2 évolutions majeures concernant la distribution préventive des comprimés d'iode :
 - La distribution sur la totalité du PPI, c'est-à-dire la zone 0-20 km.
 - La fin des campagnes ponctuelles. La campagne 2026 serait pérenne, tout au long de l'année, sans être bornée dans le temps. Elle bénéficierait de rappels de communication réguliers.

Panel citoyen et recommandations post-accidentelle

Présenté par Mme Francine LAROUSSINIE, Vice-Présidente de la CLI de Golfech.

- L'Autorité de Sûreté Nucléaire fait évoluer la gestion post-accidentelle en intégrant l'avis et les recommandations des citoyens.
- Il s'agit d'une démarche dite « d'expertise complète » où l'expertise institutionnelle est complétée par l'expertise citoyenne locale.
- Les recommandations sont analysées et discutées avec des experts nationaux (discussions auxquelles les CLI participent) puis présentées au CODIRPA (Comité Directeur pour la gestion Post-Accidentelle). Le CODIRPA est composé de représentants de l'Etat, d'EDF et de l'ANCCLI (association nationale des CLI).
- L'ASN et la CLI de Golfech ont récemment organisé 2 panels citoyens sur Golfech : en novembre 2021 sur les consommations des productions maraîchères après un accident nucléaire et en mai 2024 sur la décontamination du territoire après un accident nucléaire.

Diffusion d'une vidéo de Mme Florence GABILLAUD-POILLON, représentante de l'Autorité de Sûreté Nucléaire sur les panels citoyens :

> Mme Florence GABILLAUD-POILLON remercie la CLI de Golfech, rappelle l'organisation nationale de ces panels et les 6 recommandations du panel citoyen de Golfech qui ont été présentés au Premier Ministre.

> Les panels citoyens de Golfech se différencient des autres panels citoyens de France par le nombre de participants et la qualité des recommandations qui ne sont entendues que sur le panel de Golfech.

Les 6 recommandations du panel citoyen de Golfech

Pour améliorer la décontamination du territoire après un accident nucléaire, les 15 participants au panel ont recommandé de :

- **Donner la priorité à la décontamination des habitations** et des lieux de vie pour permettre un retour rapide des populations sur le territoire.
- **Garder une mémoire à long terme** de la contamination / décontamination d'un territoire.
- **Anticiper davantage la gestion des déchets** : construction d'usines de traitement des eaux contaminées, définition des lieux de stockage temporaires des déchets...
- **Informier et associer la population** aux choix des stratégies de décontamination.
- **Accompagner la population sur le long terme** pour faciliter son retour : information, protection, sécurité, santé, soutien psychologique, financier.
- **Approfondir la réflexion** sur le traitement des terres agricoles, des forêts et la gestion des animaux sauvages vivant en zone contaminée.

La CLI de Golfech va :

- Diffuser largement ses recommandations auprès de ses membres, de ses partenaires institutionnels et du grand public.
- Participer aux prochains panels citoyens pilotés par l'ASN.
- Étudier la constitution d'un panel citoyen pérenne et diversifié sur le PPI de Golfech. Ses membres pourront être régulièrement consultés par la CLI, afin de faire remonter cette expertise citoyenne aux décideurs et aux partenaires.

Formation des membres de la CLI aux bases de la sûreté nucléaire

Présenté par Mme Francine LAROUSSINIE, Vice-Présidente de la CLI de Golfech.

Un plan de formation a été mis en place pour permettre aux membres de la CLI de partager un socle commun et cohérent de connaissances sur :

- Le fonctionnement d'une centrale nucléaire.
- Les bases de la sûreté nucléaire.
- Les bases de la gestion de crise.

Module 1 : 7 visites de la centrale nucléaire de Golfech, avec 94 participants, soit la moitié des membres de la CLI. Réalisé gratuitement par EDF. Possibilité pour les membres de la CLI d'inviter la totalité de leur conseil municipal ou des membres de leur association.

Module 2 : initiation aux bases de la sûreté nucléaire, mardi 3 décembre de 14h à 17h (reste 10 places) ou mercredi 4 décembre de 9h à 17h (reste 8 places). Lieu : complexe Calypso, salle de conférence à Golfech (prêt gratuit par la commune). Formation offerte par l'ANCCLI.

Module 3 : initiation à la gestion de crise nucléaire et analyse des plans communaux de sécurité (PCS), lundi 9 décembre de 14h à 17h (reste 5 places) ou mardi 10 décembre de 9h à 12h (reste 10 places). Lieu : complexe Calypso, salle de conférence à Golfech (prêt gratuit par la commune). Formation offerte par l'ANCCLI.

> **Inscription aux formations à contact@cligolfech.org**

Développement des formations en 2025 et au-delà

- La dynamique des formations des membres de la CLI sera maintenue en 2025.
- Les 3 modules réalisés en 2024 composent le tronc commun.
- De nouvelles formations seront proposées dès 2025, en complément du tronc commun. L'objectif étant de s'assurer que chaque membre de la CLI dispose des connaissances nécessaires à l'exercice de ses fonctions, et d'accompagner les communes dans l'anticipation, la gestion de crise et la gestion du post-accidentelle.

Conclusion

- La CLI remercie la Préfecture de Tarn-et-Garonne pour l'avoir consulté en amont du lancement de la campagne iodé 2024 et pour l'avoir associé aux comités de pilotage et de suivis, ainsi que tous les partenaires de l'opération pour leur disponibilité.
- La CLI va continuer de participer à l'effort d'information du grand public et de ses membres dans le cadre de la campagne de distribution des comprimés d'iodé.
- Il y a une volonté croissante des citoyens de participer aux discussions sur la sûreté nucléaire, comme en témoigne la forte participation aux dernières réunions publiques et le développement des panels citoyens. Cette volonté citoyenne motive la CLI de Golfech à étudier la création d'un panel citoyen pérenne et diversifié sur le PPI de Golfech.
- La CLI remercie les partenaires qui permettent, aujourd'hui en commission « protection des populations », de participer à la transparence de l'information sur le nucléaire *via* le jeu des questions et des réponses avec les membres de la CLI.
- La CLI remercie ses membres pour leur implication et la richesse des échanges.

Annexe : liste des participants et des excusés

Intervenants

Préfecture du Tarn-et-Garonne :

- **MARTINEAU Bénédicte** - Sous-Préfète de Tarn-et-Garonne et directrice de cabinet

Préfecture du Lot-et-Garonne :

- **BEREGI Juliette** - Directrice du cabinet du Préfet de Lot et Garonne
- **BAYLE Laurence** - Cheffe du service interministériel de défense et de protection civile du Lot-et-Garonne

Agence Régionale de Santé Occitanie et Nouvelle-Aquitaine :

- **SAUZIER Déborah** - Division départementale de Tarn-et-Garonne
- **DE FINANCE Nancy** - Division départementale de Lot-et-Garonne

Centrale nucléaire de Golfech :

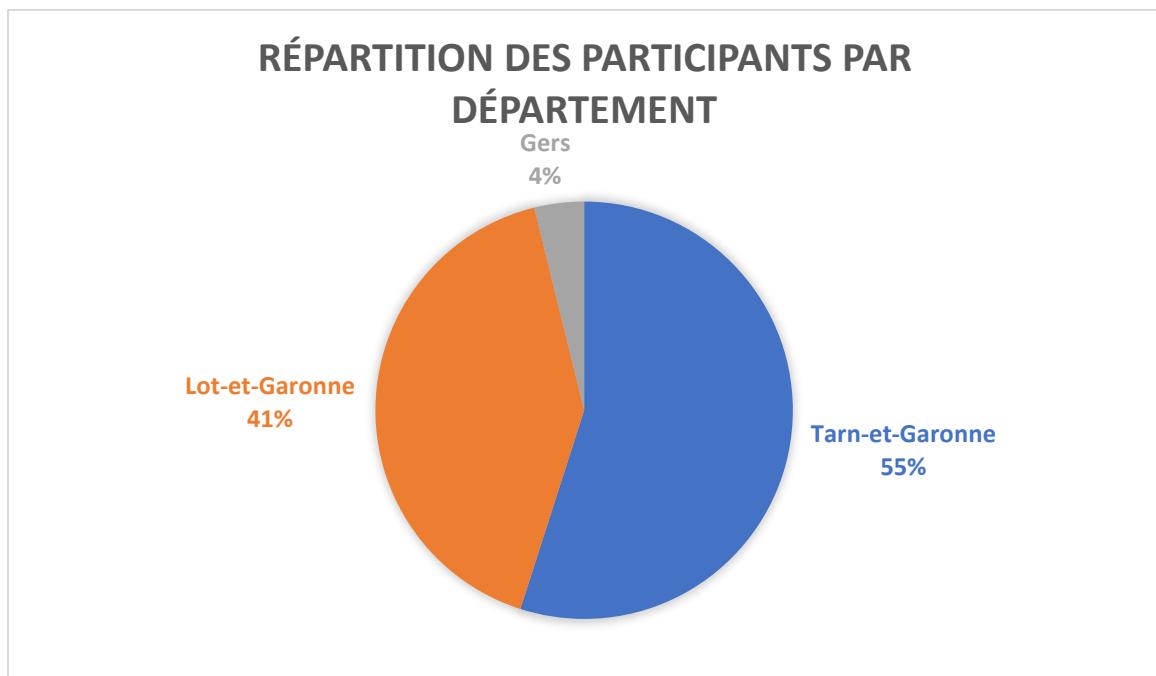
- **PHILIPPEAU Romain** - Responsable de la communication

Membres de la CLI de Golfech

1. **Jean-Paul TERRENNE** - Président-délégué de la CLI
2. **LAROUSSINIE Francine** - Vice-Présidente de la CLI, Présidente de la commission « Protection des populations »
3. **GAILLARD Pierre** - Vice-Président, Président de la commission « Fonctionnement, Rejets et Impacts sur l'Environnement »
4. **COMPAGNAT Gilles** - Vice-Président, Président de la commission « Facteurs Sociaux, Organisationnels et Humains»
5. **LABAT Serge** - Secrétaire de la CLI et de l'ANCCLI, Président d'UFC QUE CHOISIR 47
6. **Invité** : M. DEPASSE GUY, Maire de Clermont-Soubiran (47)

7. **ANGLES Olivier** - Syndicat CGT 82
8. **BONNEU Dominique Mme** - 3^{ème} adjointe au maire de Saint-Caprais-de-Lerm (47)
9. **BOUDET Yves** - Conseiller municipal de Boudou (82)
10. **BOURGEOT Thierry** -Conseiller municipal de Clermont-Soubiran (47)
11. **BOYER Georges** - UFC QUE CHOISIR Tarn-et-Garonne (82)
12. **BREHAMEL Christian** - Adjoint au maire de Sauveterre Saint-Denis (47)
13. **CHARLES Denise** - Conseillère municipale de Saint-Vincent-Lespinasse (82)
14. **CHEVRIER Anthony** - Conseiller municipal de Mansonville (82)

15. **COSTES Christian** - Adjoint au maire de Caumont (82)
16. **COUDOL Monique** - Adjointe au maire de Miradoux (32)
17. **DONZELLI Jean-Jacques** - Conseiller municipal de Castelsagrat (82)
18. **DUPOUY Nicole** - Administratrice de la SEPANLOG (47)
19. **DURRENS Serge** - Conseiller municipal de Castelsarrasin (82)
20. **FERAGUS Gilles** - Conseiller municipal de Lafox (47)
21. **FOSTITSCHENKO Florian** - Conseiller municipal d'Espalais (82)
22. **GESLOT Mickaël** - Conseiller municipal délégué Agglomération d'Agen (47)
23. **ISSANES Alain** - Conseiller municipal de Golfech (82)
24. **LAJANTE Denis** - Conseiller municipal de Saint-Loup (82)
25. **MARCHIOL Lido** - Maire de Saint-Paul-d'Espin (82)
26. **MARSAC Philippe** - Conseiller municipal d'Astaffort (47)
27. **OLLINO Jean** - Conseiller municipal de Castelmayran (82)
28. **ORDRONNEAU Cyriaque** - Adjoint au maire de Boé (47)
29. **PERNOD Philippe** - Adjoint au maire de Peyrecave (32)
30. **PUGNAIRE Cléa** - Conseiller municipal de Goudourville (82)
31. **SCOUPPE Catherine** - Adjointe au maire de Pont-du-Casse (47)
32. **SKALLI HOUSSAINI Omar** - Conseiller municipal de Bajamont (47)
33. **STOKOWSKY André** - Conseiller municipal de Beauville (47)
34. **TALOU Léopold** - Conseiller municipal de Laroque-Timbaut (47)
35. **TRAMOND Claire** - Conseillère municipale de Lectoure (32)
36. **TRAMUZZI René** - Adjoint au maire de Saint-Cirice (82)
37. **TUFFAL Cédric** - Conseiller municipal de Saint-Maurin-de-Beauville (47)
38. **VIEILLEVIGNE Pierre** - Maire de Fauroux (82)



Excusés :

1. ARNSTI Alain - Adjoint au Maire d'Auvillar (82)
2. ALEXIS David - Maire de La Sauvetat-de-Savères (47)
3. AUJOL Jean-Marc - conseiller municipal de Saint-Loup (82)
4. BAUDOIS Sylviane - Les Amis de la Terre (32)
5. BAUZEL Stéphane - Conseiller municipal de Plieux (32)
6. BEDIN Christian - Adjoint au Maire de St-Jean-de-Thurac (47)
7. BESIERS Jean-Philippe - Maire de Castelsarrasin (82)
8. BLANCQUART Philippe - Maire de Sempesserre (32)
9. BOCCHI Jean-Marc - Conseiller municipal de Dondas (47)
10. BONHOMME François - sénateur de Tarn-et-Garonne (82)
11. BURCKEL Sylvie - Conseillère municipale de Gimbrède (32)
12. CASTAGNE Elisabeth - Conseillère départementale de Tarn-et-Garonne (82)
13. CAZE Philippe - Conseiller municipal de Castelculier (47)
14. Chambre des métiers et de l'Artisanat de 82
15. CHAPUS Marie-Dominique - Adjointe au maire de Sistels (82)
16. CHEVRIER Alain - conseiller municipal de Brassac (82)
17. CLAVE Marie-France -conseillère municipale de Marsac (82)
18. COURBEY Jacques - Conseiller municipal de Dondas (47)
19. DE GUIBERT Paul - ASN, chef de la division de Bordeaux
20. DELFALRIEL Eric - Maire de Perville (82)
21. DELONCLE Yannick - conseiller municipal de Pommevic (82)
22. DROUET Franck - conseiller municipal de Donzac (82)
23. DUFFAUT Philippe - Adjoint au maire de Sainte-Mère (32)
24. DUPUY Jean - Maire de Saint-Antoine (32)
25. FAUCANIE Robert - Fédération de chasse de Tarn-et-Garonne (82)
26. FAUCHE Roseline - conseillère municipale de Saint-Aignan (82)
27. FAVRE Dominique - Conseiller Municipal de Montesquieu (82)
28. FILLASTRE Francine - Maire de Castelsagrat (82)
29. FORICHON Emmanuel - Vice-Président de France Nature Environnement
Occitanie Pyrénées
30. FOUCAULT Marc - conseiller municipal de Gasques (82)
31. GARDELLA Serge - Conseiller municipal de Saint-Nicolas-de-la-Grave (82)
32. GASQUET Marcel - Maire de Lachapelle (82)
33. GENOVESIO Cécile - Maire de Saint-Caprais-de-Lherm (47)
34. GIL Mathieu - adjoint au maire de Bardigues (82)
35. GOUDEZEUNE Gabriel - Adjoint au maire de Saint-Maurin (47)
36. LAFON Brigitte - 1^{ère} adjointe au maire de Saint-Nazaire-de-Valentane (82)
37. LAINE Arlette - Maire de Bourg-de-Visa (82)
38. LAMY Laurence - Maire de Bon Encontre (47)
39. LAPORTE Hélène - Députée du Lot-et-Garonne (47)
40. LARUE-DORCHIES Jocelyne - Adjointe au maire de Le Pin (82)
41. LAUZZANA Michel - Député du Lot-et-Garonne (47)

- 42.LAYMAJOUX Christine - Directrice Général Adjointe du >Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, pôle agriculture-environnement-Transition énergétique (82)
- 43.LECORRE Christiane - 1^{ère} adjointe de Valence d'Agen (82)
- 44.LONVAUD Séverine - Cheffe du pôle "REP" de la division de Bordeaux de l'ASN
- 45.MALCAYRAN Jean-Claude - Maire de Saint-Maurin (47)
- 46.MANEIN Marcelle - Maire de Bajamont (47)
- 47.MASSE Christophe - Lieutenant-colonel de la Délégation Militaire Départementale de Tarn-et-Garonne (82)
- 48.MASSET Michel - Sénateur du Lot-et-Garonne (47)
- 49.MAURIEGE Marie-José - Conseillère départementale de Tarn-et-Garonne (82)
- 50.MOINEAU Philippe - Adjoint au maire de Bon-Encontre (47)
- 51.REBEL Stéphane - Maire de Saint Loup (82)
- 52.SAINT-PAUL Ghislaine - Déléguée territoriale Midi-Pyrénées de l'IFFO-RME
- 53.SALABERT Nadine - conseillère municipale de Lamagistère (82)
- 54.SANCHEZ David - Maire de Saint-Sixte (47)
- 55.SIEURAC Pierre - Président de la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne (82)
- 56.SIGAUD Patricia - 2^{ème} adjointe au maire de Gramont (82)
- 57.STAZZU Christian - Administrateur d'UFC Que Choisir Tarn-et-Garonne (82)
- 58.TAGLIAFERRI Adrien - Conseiller municipal de La Chapelle (82)
- 59.TAUPIAC David - Député du Gers (32)
- 60.THIERS Jean-Christophe - Conseiller Municipal de Moissac (82)